

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 7

Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Stevens BOBI pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membre absent**: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

**Délibération n°20250410DEL15**

**JEUNESSE**

**Attribution du Prix de la Ville**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20220414DEL13 du 14 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé l'attribution chaque année d'un prix aux élèves des classes de troisième, SEGPA et de terminale des collèges et lycées de la commune, sur proposition des chefs d'établissements.

La Ville récompensera 7 élèves sur proposition des établissements scolaires brondillants.

Ce prix souligne le parcours scolaire, la progression ou la constance dans l'effort, la persévérance face aux aléas de la vie, l'esprit de camaraderie, l'attention à ses pairs, le respect aux enseignants, l'investissement dans la vie de l'établissement ou encore la participation à des actions de solidarité.

Cette récompense est matérialisée par un lot de cadeaux d'une valeur de 140 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'attribution d'un lot de cadeaux d'une valeur de 140,00 € à chacun des 7 élèves remportant le Prix de la Ville.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**